

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst :

J'ai déjà interrogé à plusieurs reprises le Collège quant au projet de réaménagement de la rue Wayez.

A plusieurs reprises, Madame l'Échevine du développement urbain a précisé qu'il y avait une quasi unanimité quant au projet et que les commerçants avaient pu être rassurés.

Force est de constater que ladite association avait mandaté deux avocats pour, je cite, se battre contre ce projet.

Il semble qu'à nouveau, Madame l'Échevine a quelque peu embelli le tableau.

Il est légitime pour le Conseil de savoir si l'avocat désigné par l'association des commerçants a déjà adressé une missive au Collège ?

La procédure a-t-elle été contestée par ledit avocat ?

Quelles sont les craintes de l'association des commerçants ? Celle-ci est-elle assez consultée à tous les stades du projet qui les impacteront inévitablement ?

Le Collège sera-t-il soucieux des acteurs économiques de la commune ou voudra-t-elle leur bonheur malgré eux selon la formule consacrée ?

Je vous remercie

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'actuellement, l'enquête publique pour le projet de la rénovation de la rue Wayez est en cours. Tous les habitants peuvent participer, comme toujours, à l'enquête publique. Tout avis soumis à la commune sera inclus dans le dossier et dans la réflexion. La rénovation de la rue Wayez est l'un des plus grands projets de rénovation du centre de la commune. Il n'est pas besoin de rappeler le triste état dans lequel la rue se trouvait à l'époque où C. DIEELIS était échevin du commerce. Ce projet apportera des changements, il est donc normal qu'il y ait des opinions différentes à son sujet. La « STIB », en collaboration avec la commune, a développé ce projet de la manière la plus transparente possible en interaction avec les habitants. Nous nous souviendrons tous de la phase de la participation de l'année passée. L'association des commerçants mentionnée dans l'interpellation a également été impliquée dans ce processus. En juillet, une réunion a eu lieu avec le bourgmestre, l'échevine du commerce, l'échevine des travaux publics et une délégation de ce comité de commerçants. Le bourgmestre a répondu en détails à toutes les questions. Le Collège communique directement avec les participants de ce comité. Jusqu'à présent, le Collège n'a pas été contacté par des avocats.

Le Bourgmestre-président n'a jamais dit que les commerçants étaient rassurés par rapport au projet tel qu'il est mis à l'enquête publique mais bien par rapport au phasage. C'est toutefois par rapport à la perte de places de parking, telle que proposée par la « STIB », qu'ils ne sont pas d'accord et c'est bien leur droit. C'est tout le sens d'une enquête publique que d'exprimer les positions de chacun ! Lorsque le Collège a parlé avec eux, c'était pour déterminer quand les travaux commenceraient et comment ils seraient organisés.